

2020

Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat : Le cas d'Agadir et Inezgane

Lahoucine BOUYAAKOUBI

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc,
boyakobi.anir@gmail.com

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [History Commons](#)

Recommended Citation

BOUYAAKOUBI, Lahoucine (2020) "Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat : Le cas d'Agadir et Inezgane," *Dirassat*: Vol. 22 : No. 24 , Article 11.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol22/iss24/11>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aarj.edu.jo, marah@aarj.edu.jo, u.murad@aarj.edu.jo.

Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat : Le cas d'Agadir et Inezgane

Cover Page Footnote

* Enseignant-chercheur, FLSH, Université Ibn Zohr, Agadir. 109- BREMARD Frédéric, L'organisation régionale du Maroc, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 2010 (Première édition 1949), note de bas de page, p.39. (Instruction générale du 4 août 1912 pour l'organisation du commandement, (cité par Rivière et Cattenoz, Précis de législation marocaine, Tome Ier- Imprimerie Ozanne, Caen 1942- p.30).

Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat :

Le cas d'Agadir et Inezgane

Lahoucine BOUYAAKOUBI*

Cet article tend à suivre l'évolution des deux villes Agadir et Inezgane au sein du découpage administratif du protectorat (1912-1956). Il s'agit, en s'appuyant sur les documents coloniaux consultés au Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Nantes (CADN) et aux Archives historiques du ministère de la Défense (AHD) au Château de Vincennes (région parisienne), de présenter et analyser, à partir d'un cas précis - le cas d'Agadir et d'Inezgane - l'importance du rapport à l'espace et aux territoires dans toutes les stratégies de domination coloniale. Le terme « région » qui est apparu dans ce contexte s'est vite imposé dans le jargon administratif comme, selon les termes du Général Lyautey, l'organisation qui « permettait seule dans un pays aussi vaste, où les moyens de communication étaient pour longtemps longs et difficiles, une action immédiate et efficace »¹⁰⁹.

Notre objectif est de montrer que le processus de découpage administratif mené par le protectorat n'était pas une simple procédure technique ou cartographique, mais il était, avant tout, une nécessité pour imposer l'ordre colonial. Vu le contexte du début du XX^e siècle où s'imposaient des stratégies d'abord d'ordre colonialiste, ce découpage répondait avant tout à des exigences politiques et son évolution reflétait les besoins de l'administration coloniale dans son processus de réorganisation et d'occupation du territoire de l'empire chérifien. Dans ce sens, la France, tout au long de sa présence au Maroc, était amenée à passer d'un découpage large

* Enseignant-chercheur, FLSH, Université Ibn Zohr, Agadir.

¹⁰⁹- BREMARD Frédéric, *L'organisation régionale du Maroc*, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 2010 (Première édition 1949), note de bas de page, p.39. (Instruction générale du 4 août 1912 pour l'organisation du commandement, (cité par Rivière et Cattenoz, Précis de législation marocaine, Tome Ier- Imprimerie Ozanne, Caen 1942- p.30).

avec des grandes régions à un autre très minutieux, restreint et plus précis. C'est ce qui ressort de l'article 5 du décret du 3 octobre 1926 relatif à l'organisation territoriale et administrative du Maroc. Cette évolution répondait aussi aux exigences d'exploitation économique, de surveillance sécuritaire, de moyen militaire et tout cela pour un meilleur control politique à fin de garantir l'ordre colonial. Historiquement, ce découpage était aussi le premier de son genre sur la voie de réorganiser l'empire chérifien et instaurer un Maroc "moderne", allant progressivement sur la voie de la centralisation.

Même si le Maroc tomberait tôt ou tard sous les mains de la France, qui occupait déjà une grande partie de l'Afrique du Nord (l'Algérie et la Tunisie), la signature de l'acte de Fès, le 30 mars, était une action précipitée par la conjoncture internationale, marquée par une grande concurrence entre les différentes puissances mondiales : la France, l'Allemagne, l'Espagne... Cet acte vint ainsi régler ce problème à dimension internationale et, en conséquent, donna la main libre à la France sur le centre du Maroc¹¹⁰, sans qu'elle envisage, du moins au début, d'aller plus loin que la zone de Fès-Rabat. Deux mois plus tard, le plan d'action que Lyautey a soumis à son Gouvernement, le 10 juin 1912, montre l'incapacité de la France d'occuper tout le territoire de l'empire chérifien et de ce fait, le premier Résident général français au Maroc appela à

«se limiter strictement, jusqu'à nouvel ordre, aux régions occupées (comprenant la Chaouia et ses abords, la zone de Rabat-Fès, limitée au Nord à la frontière espagnole et au Sud au pays Zaïan), mais en assurer d'une façon absolue la sécurité et l'organisation politique, sociale et économique. Neutraliser par tous les moyens possibles toutes les autres régions extérieures»¹¹¹.

Mais cette stratégie fut bouleversée par un événement inattendu. La montée d'El Hiba¹¹² du sud du Maroc, qui a mobilisé toutes les tribus du Sud autour de son appel à la guerre sainte contre les Français, obligea Lyautey d'envoyer ses forces vers le Sud pour réprimer ce soulèvement inquiétant. La bataille qui a eu lieu à Sidi Bou3tma (non loin de Marrakech) le 7 septembre 1912 et qui a donné victoire aux Français, a aussi permis à l'administration

¹¹⁰ L'Espagne occupait le Nord et le sud du Maroc, plus sidi Ifni.

¹¹¹- BERTI, Victor, « Le Maroc de Lyautey », in *Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer*, numéro spécial, *Maroc* 54, 1954. p.16.

¹¹²- Pour plus de détails sur le mouvement hébiste, voir AGROUR Rachid, *EL-HIBA et les tribus berbères du Haut-Atlas (Sud du Maroc)*, thèse de doctorat, soutenue sous la direction de Daniel RIVET, le 24 juin 2009, à la Sorbonne, Paris III.

du protectorat de rencontrer les grands caïds amazighs du Sud, notamment les frères Aglawu¹¹³ (Glaoui: Madani 1868-1918 et Thami 1879-1956), Atiggi (M'Tougui), Ou Tgwndaft (Goundafi:1850-1928) et d'autres. Il leur a laissé le pouvoir sur le Sud à condition qu'ils soient au service de la France. Dix ans après, en 1922, Lyautey demeure convaincu de l'utilité de son choix¹¹⁴.

Administrativement, on commence ainsi à parler de Région de Marrakech qui était une région « militaire » avec une importante zone « civile » et occupait tout le sud du Maroc, sauf l'enclave occupée par l'Espagne. Elle est constituée de plusieurs Territoires comme celui d'Agadir. Chaque Territoire se compose de plusieurs Cercles et Annexes, comme Cercle d'Inezgane ou Annexe de Taroudant.

I- La région de Marrakech-1913¹¹⁵.

La région de Marrakech est l'une des plus grandes régions de l'empire chérifien au début du protectorat. Après plusieurs organisation et réorganisation tout au long du protectorat, elle s'est vue, à la fin de la présence française au Maroc, s'étendre de Safi et Mogador jusqu'à Oued Draa et à Zebdou au Sahara et de Oum Rbia jusqu'à l'adrar n Bani et à la crête du Haut Atlas dans sa partie occidentale¹¹⁶. Depuis la rencontre de Lyautey avec la famille Aglawu (glaoui), une sorte de « protectorat coutumier » s'est instauré entre les deux. Elle est chargée de gouverner tout le sud et, en contre partie, élargir l'influence française dans cette région.

La région de Marrakech est créé par l'arrêté du 8 juin 1913 et, au début, se composait de trois cercles : Marrakech-Banlieue, Rhamna-Sraghna et Haha-Chiadma. C'est ce dernier qui nous intéresse plus car il gère le territoire d'Agadir. Il comprend : un bureau du cercle et un bureau de Haha

¹¹³- Il faut préciser que les Français connaissaient déjà Madani Aglawou depuis 1902, après sa défaite contre le rebelle anti-sultan Bouhmara, au alentour de Fès. Devant l'impossibilité de retourner à Marrakech, Madani fut obligé de se diriger vers l'Algérie et se réfugier chez les Français à Tlemcen. Grâce à eux, il a pu regagner sa ville via Tanger.

¹¹⁴- Rapport de LYAUTEY, n°2. 171. CM- Rabat, daté du 14-12-1921 et intitulé « Directives générales pour 1922 ». p.4. Carton 3H97. Archives historiques du ministère de la Défense, Château de Vincennes

¹¹⁵- Frédéric BERMARD, *op.cit.*, (chapitre IV, « une région marocaine, la région de Marrakech », p.131.

¹¹⁶- BREMARD Frédéric, *op.cit.*, p.132.

Chiadma siégés à Mogador (Essaouira) et un bureau à Agadir. Au fil du temps, la Région de Marrakech a connu des réorganisations territoriales par des arrêtés comme, entre autres, celui ayant le n°88, A.P, du 11 avril 1933, modifié par l'arrêté n°159 A.P et n°455 A.P des 14 juin et du 22 décembre 1933. Ces arrêtés viennent en fonction des besoins sécuritaires et administratifs du protectorat. A partir du 1^{er} mai 1934, la Région de Marrakech s'est encore réorganisée et comprenait¹¹⁷ :

- a- Un bureau régional des Affaires indigènes de Marrakech, chargé de centraliser les Affaires politiques et administratives de la région.
- b- Les services municipaux de la ville de Marrakech, administrant la ville et son périmètre, défini par l'arrêté viziriel du 16 mai 1931.
- c- Le Territoire d'Agadir dont le siège est à Agadir (créé depuis 1922).
- d- Le Territoire de Ouarzazet dont le siège est à Ouarzazet.
- e- La Circonscription du Control Civil des Rhamna, dont le siège est à Marrakech.
- f- La Circonscription du Control Civil des Sraghna, dont le siège est à Kelaa Sraghna.
- g- La Circonscription du Control Civil de Chichaoua, dont le siège est à Chichaoua.
- h- La Circonscription du Control Civil de Marrakech-Banlieue, dont le siège est à Marrakech.
- i- L'Annexe d'Amez Miz, dont le siège est à Amez Miz.
- j- L'Annexe des Ait Ourir, dont le siège est à Tlata n Ait Ourir.
- k- L'Annexe d'Imi n Tanout, dont le siège est à Imi n Tanout.

II- Le Territoire d'Agadir-1922.

Agadir pendant les premières années du protectorat fait parti d'abord du Cercle appelé « Haha-Chiadma » de la région de Marrakech, avant qu'il se constitue comme Cercle qui porte son nom et siège à Agadir, par l'arrêté résidentiel du 7 février 1920. Signé par Lyautey, cet arrêté, qui se compose de

¹¹⁷- Arrêté du Commissaire Résident général de la République française au Maroc, portant réorganisation territoriale et administrative de la Région de Marrakech, signé à Rabat par PONSOT, le 8 avril 1934), carton n°310, Direction des Affaires indigènes, .Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, Nantes (CADN)

quatre articles, précise dans son article 2 que « *Ce Cercle assurera le Contrôle politique et administratif des tribus qui relèvent actuellement [1920] des Bureaux de Renseignements d'Agadir et de Taroudant et du Poste de Renseignement de Tiznit* ». Le lieutenant-colonel Freydenberg, du 6^{ème} régiment d'Infanterie coloniale du Maroc, fut nommé premier Commandant de ce nouveau Cercle, qui fut ensuite érigé en Cercle autonome à la date du 1^{er} janvier 1921. Un an plus tard, le Territoire d'Agadir voit le jour. Pour une meilleure réorganisation, il a été l'objet de plusieurs arrêtés viziriels comme l'arrêté n°72 A.P et n°106 A.P du 24 mai 1922, celui du 8 juin 1923, ou du 1^{er} janvier 1924 ou encore, entre autres, du 19 juin 1929.

Ce Territoire ne constitue pas une région naturelle, mais ses frontières sont déterminées par des considérations de commandement. Le général Mouveaux, premier Commandant de ce Territoire, avance en 1925 que ses « *limites et organisation [sont] par conséquent passagères et [...] se modifieront progressivement en même temps que la pacification* »¹¹⁸. Ainsi, ce Territoire, qui paraît séparé naturellement par le Haut Atlas du reste du Maroc, est organisé sur deux niveaux : politique et militaire. Il contient un Chef lieu à Agadir et trois subdivisions : le Cercle HSKC (Haha-Sud, Ksima, Chtouka), l'Annexe de Taroudant et l'Annexe de Tiznit. C'est à Agadir où réside le Commandant du Territoire, avec un bureau qui centralise les affaires. Un autre Bureau de Renseignement de 3^e classe dit « Agadir-Ville », qui dépend directement du Commandant du Territoire, est chargé du control politique et de la surveillance administrative de la ville et du Pachalik d'Agadir, même après la constitution du Centre d'Agadir en municipalité par l'arrêté viziriel du 8 janvier 1930.

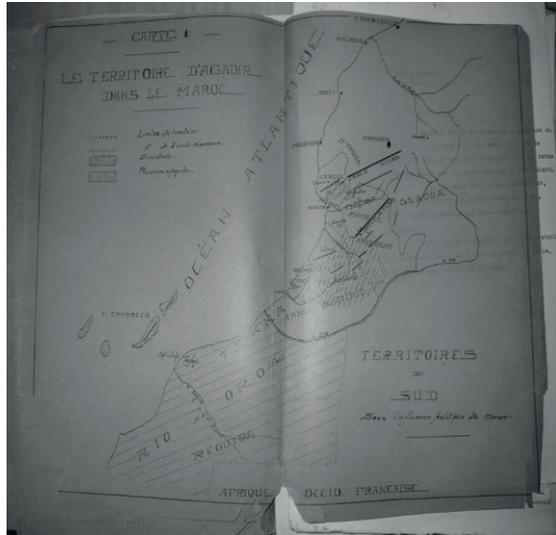
Trois mois plus tard, l'arrêt résidentiel du 7 avril 1930, publié dans le journal officiel n°912 du 18 avril 1930, vient abroger l'arrêté n°III, A.P, du 19 juin 1929 en ce qui concerne le Territoire d'Agadir. Il confirme dans son troisième point que « *Le Bureau des Affaires indigènes d'Agadir-Banlieue, dont le siège est à Agadir, [contrôle] le Pachalik d'Agadir, les tribus Ksima-Mesguina et Houara* »¹¹⁹.

¹¹⁸- Dossier intitulé « le Territoire d'Agadir », fait, le 1 mars 1925, par le général Mouveaux, Commandant du Territoire. Carton 427, Direction des Affaires indigènes, (CADN).

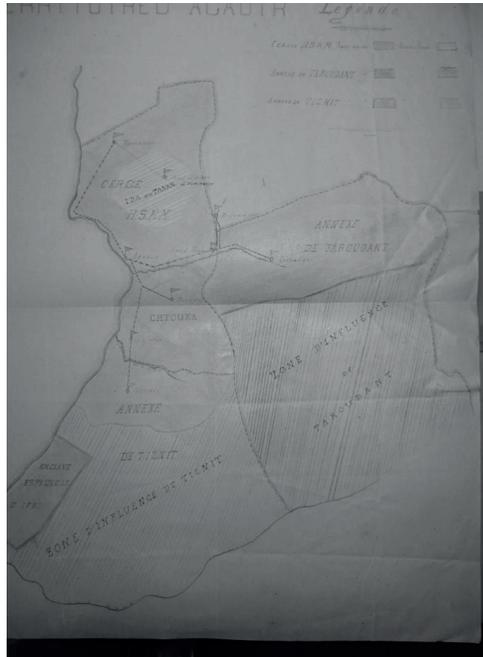
¹¹⁹- Extrait du Bulletin officiel n°918 du janvier 1930. Carton 616, Marrakech, CADN.

Fidèles au principe du control politique, les cercles et annexes qui constituent le Territoire d'Agadir sont divisés en deux zones : la zone des tribus soumises, sur lesquelles l'administration coloniale exerce un pouvoir direct et la zone des fractions dissidentes, sur lesquelles la France est en conflit et, de ce fait, doit encore exercer un travail politique de préparation. Remarquons que l'espace appelé administrativement «Territoire d'Agadir» est très large. Partant du nord vers le sud, Ait Zelten, dans la région d'Essaouira, marque ses limites nord et contient toute la partie nord d'Agadir, (Ida Ou Tanan et une grande partie d'Ihahan). Cette partie nord de ce Territoire se présente comme une tranche verticale jusqu'à Agadir. Elle est limitée de son côté Est par Imtougga, avant qu'elle se plonge encore plus loin vers l'Est jusqu'au pays des Igluwa (Glaoua), qui ne fait pas partie du Territoire d'Agadir. C'est un grand espace qui donne de la largeur à ce Territoire et descend vers le sud pour contenir toute la région de Taroudant jusqu'à l'adrar n Bani, la plaine autour de l'assif n Souss (Aksimen, Imsgginn et Achtouken), ainsi que toute la zone autour de Tiznit, à l'exception de l'enclave de Sidi Ifni. Les cartes suivantes exposent l'emplacement, les limites et les composantes de ce Territoire, avant qu'il devienne Région d'Agadir-Confins, à partir des années 1940. Elles nous permettent ainsi de limiter notre étude à la zone appelée Inezgane.

Carte du Territoire d'Agadir¹²⁰



Carte du Territoire d'Agadir¹²¹



¹²⁰- Dossier « Territoire d'Agadir », Direction des Affaires indigènes, carton n°427, (CADN).

¹²¹- Carton n°118 bis, Direction des Affaires indigènes, (CADN).

Avant de traiter le Cercle d'Inezgane qui nous intéresse dans cette recherche, il nous paraît aussi utile de présenter brièvement les autres Bureaux à fin de mettre celui d'Inezgane dans son cadre général au sein de l'ensemble de la composition administrative du Territoire d'Agadir.

La composition administrative du Territoire d'Agadir¹²²

Circonscriptions territoriales	Bureaux et postes	Tribus, postes et villes administrées
Agadir-ville et banlieue	Bureau d'Agadir-ville et banlieue à Agadir	Ville d'Agadir, Pachalik d'Agadir Aksimen Imsgginn
Annexe de Tmanar	Bureau de l'Annexe à Tmanar	Ida Ggillul Imgrad Ida Ou Kazzou Ida Ou Tghumma Ida Ou Zemzem Ida Ou Bouziya Ait Zelten Ait Aissi Ait Amer
Annexe de Taroudant	Bureau de l'Annexe à Taroudant	Ait Troudant, Houara, Irguiten, Imntagn, Ouled Yahya, Ait Iggs, Talemt, Ait Wasif, Igttiwen, Tiyout Ida Ou Finis, Tikiouir, Menabha, Irhhalen, Talkjount Igoudachen, Ifouzaren, Ait Youssef, IferD, Ait Tamment, Arghen, Inda Ouzal, Agounsane, Imdliwen, Tigouga, Ida Ou Kaïs, Ida Ou Msatoug
	Bureau d'Ighrem	Indou Zal, Ida Ou Zeddout, Ida Ou NiDif, Ida Ou Kensouss, Tagmout, Asa, Ida Ou Zekri, Issaffen, Iberkak, Ilalen, Ida Ou Blal, Ouled Jellal, Ksour TaTa, Ksour Tissint.
Annexe de Tiznit	Bureau de l'Annexe à Tiznit.	Masst, Ait Uglu, Ait Jerrar, Ait Tiznit, Ait Lmaâder, Irmouken, Ait 3mira, Ida Ou Ba3qil (soumis).
	Bureau de Biougra	Achtouken (y compris les Ait Wadrim et les Ait Moussa).
Bureau des Ida Ou Tanan	Bureau des Ida Ou Tanan	Ait Tinkert, Ifesfassen, Ait Ouanoukrim, Ait Wawrga, Iberrouten, Ait Wazzoum.

¹²²- Les données de ce tableau sont tirées des Archives du CADN, carton n°310. J'ai tenu à transcrire les toponymes tels qu'ils sont prononcés localement, dans la langue amazighe (tachelhit), et ne pas les modifier ni arabiser comme c'était la tradition dans les écrits des *foqaha*, que l'administration française a aussi adoptés.

III- Le Cercle d'Inezgane - 1929.

Le Cercle d'Inezgane est créé par l'Arrêté Résidentiel n°321/A.P, le 28 décembre 1929¹²³. Avant la création de ce cercle, l'administration française procédait déjà dès 1913 à un certain découpage de cette zone, qui fait parti du Territoire d'Agadir. Dans le cadre de l'organisation de la région de Marrakech, les Aksimen et Imsgginn étaient d'abord gérés, pendant les premières années du protectorat, par le Cercle nommé « Haha-Chiadma » de la région de Marrakech. Depuis l'arrêté du 8 juin 1913, ils sont gérés par un grand Cercle nommé HSKC (Haha-Sud, Ksima, Chtouka), qui occupait du Nord d'Agadir, appelé « Haha-Sud » jusqu'à Taroudant, Tiznit et toutes les régions qui les entourent. Le Tableau suivant¹²⁴ présente en détail les Bureaux, Annexes et Marches¹²⁵ de ce Cercle.

Circonscriptions territoriales	Bureaux et postes en dépendant	Tribus, centres et villes administrés.	Tribus de la Zone d'influence.
Cercle du Territoire		Centralisation	
Cercle Haha Sud Ksima Chtouka	Bureau du Cercle (Agadir)	Haha Sud Ksima Chtouka	Ifefassen Ahl Tinkert Ida Ou Tanan Fraction Chtouka (dissidente).
	Bureau de Tamanar	Ida Ou Guelloul Imgrad Ida Ou Kazzou Ida Ou Trouma Ida Ou Zemzem Ida Ou Bouzia Ait Zelten Ait Aissa Ait Tamer	
	Bureau d'Agadir-Ville	Ville d'Agadir Pachalik d'Agadir Ksima Mesguina Mesguina Queblanyin	
	Bureau de Biougra	Chtouka soumis	Chtouka dissidents
Annexe dite Marche de Taroudant	Bureau de l'Annexe à Taroudant	Ville de Taroudant Houara Talkjemt	Hinterland du Sud Ida Ou Kensous Ahl Tizghet

¹²³- Pour éviter toute confusion, il faut préciser que le Cercle qui portait le nom d'Inezgane était beaucoup plus large que l'espace occupé par la ville aujourd'hui. Il contenait, entre autre, Houara et Achtouken...

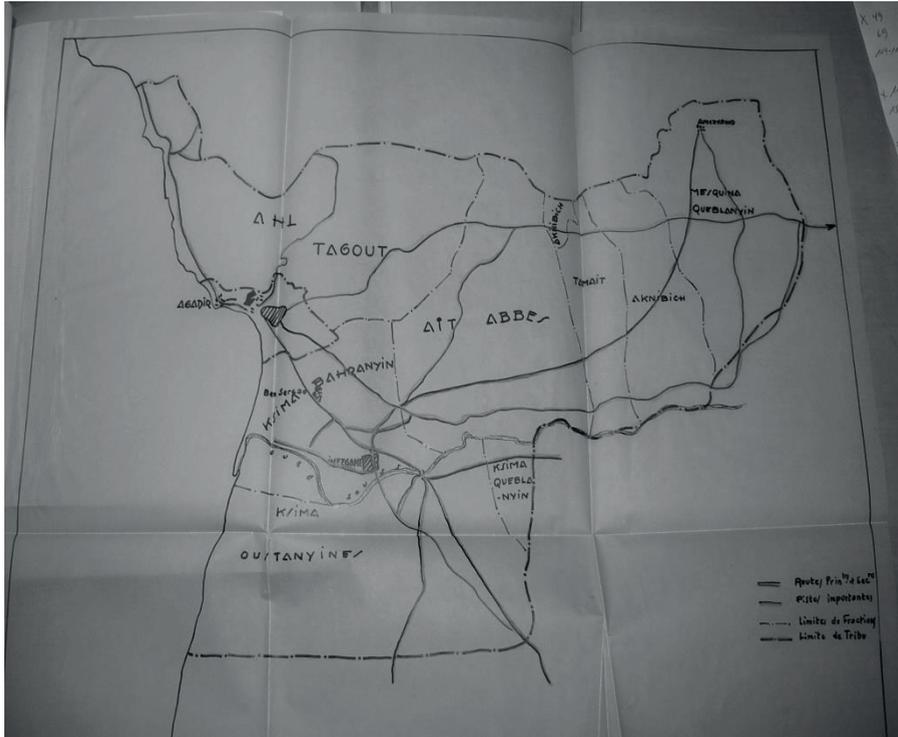
¹²⁴- Tableau intitulé « région de Marrakech-Territoire d'Agadir », carton n°239, Direction des Affaires Indigènes, CADN.

¹²⁵- Le terme « Marche » était utilisé pendant le protectorat pour désigner un espace administratif.

		Menabha Guittioua Ait El Hadj (Mentaga) Ait Harren Ida Ou Zekri Ida Ou Finis Ida Ou Nadif Tiout Ahl Tagmout Issafen Ida Ou Zeddout Tikiouine Ilala Ida Ou Kensous Ait Abdellah Tizert Tigouga Medlaoua Ait Youb Kedassa Ait Tament Ahl Tinart Tallemt N'khela Amzouarou Aguerd Ida Maatoug Aguerman Ida Ou Kais Ait Igguès Mentaga (moins les Ait El Hadj) Erguita Oueld Yahya Rahalla (Aoulouz- Ida Ou Guemoud- Ida Ou Tilt- Taghlmt) Inda Ou Zal Ida Ou Blal	Ilalen Iberkaken Ait Mribet
Annexe dite Marche de Tiznit	Ahl Tiznit Ersmouka Ahl Aglou Ahl Maader Ait Brihim Ait Massa Oulad Djerra Ida Ou Baakil (soumis)		Zone d'influence hinterland sud

Le nom de Cercle d'Agadir-Banlieue apparaîtra ultérieurement. Il siégea au début à Agadir avant qu'il s'installe à Inezgane.

Carte du découpage des fractions d'Inezgane¹²⁶.



Dans cette étude, si nous gardons la transcription des toponymes, telle qu'elle est faite par les Agents des Bureaux des Affaires indigènes, c'est parce qu'elle reflète aussi la nature du regard colonial à la culture amazighe et aux toponymes issus de cette culture. Même si, probablement par miracle, un grand nombre de toponymes est préservé tel qu'il est produit dans la langue amazighe, néanmoins la vision coloniale était très méprisante à toute culture orale. Celle-ci est vue, selon l'ethnologie française en quête de « peuple sans écriture », comme emblème de primitivisme. En même temps, ce regard, alimenté par un orientalisme-arabisant, coïncidait aussi avec une autre vision locale, qui, probablement, voyait avec un mauvais oeil les formes amazighes des noms des lieux-dits, passés à l'écrit, et qui leur paraissaient très différentes de celles de l'arabe, qui a le privilège d'être langue écrite, avec une

¹²⁶- Carton n°414, Direction des Affaires indigènes, CADN.

culture savante et un livre saint : le Coran. Ceci dit, l'arabisation, la transformation ou la modification des toponymes locaux, produits initialement en langue amazighe, est un phénomène antérieur à l'arrivée des Français. C'était l'une des caractéristiques des écrits des *foqaha* (hommes religieux instruits en arabe). L'administration française, en s'appuyant sur ces mêmes lettrés de cette époque qui, probablement, c'étaient eux qui ont inventé ces nouveaux toponymes, a accentué ce phénomène.

La tribu des Aksimen et Imsgginn se constituent selon le découpage et les appellations coloniales de 8 fractions : Tamaït, Ait Abbes, Ahl Tagout, Mesguina Queblaniyin, Akhnibich, Ksima Keblaniyn, Ksima Oustaniyn et Ksima Bahraniyn.

A partir des années 1920, le bureau connu par « Agadir-banlieue » qui fait partie du cercle nommé HSKC, comprenait un Bureau de Renseignement du Cercle à Inezgane. Il est chargé de :

- A- La centralisation des affaires du Cercle.
- B- Le control politique et la surveillance administrative des tribus des Aksimen et Imsgginn, y compris les « Ksima Qeblaniyn » qui font parti du Commandement du caïd Atiggi (M'Tougui).
- C- L'action politique sur les Ifesfasen et les Ait Tinkert des Ida Ou Tanan et sur les fractions d'Achtouken de la montagne, encore en dissidence.

Il comprend aussi un Bureau de renseignement à Tmanar chargé du Control administratif et de la surveillance politique des tribus des Ida Gwillul, Imgrad, Ida Ou Kazzou, Ida Ou Tghoumma, Ida Ou Zemez, Ida Ou Bouziya, Ait Zelten, Ait Aissi, Ait Amer.

A Biougra, un poste de renseignement est aussi créé et fut chargé des mêmes missions chez la tribu Aksimen soumis et, en même temps, mène un travail politique chez les insoumis.

A la fin des années 1940, le Cercle d'Inezgane, qui faisait parti du Cercle d'Agadir-Banlieue, élaborera ce tableau présentant son territoire de Commandement :

Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat

Tableau de Commandement- Bureau d'Inezgane¹²⁷.

Fédération	Tribu	Noms des caïds et Khalifas	Fractions	Principales sous fractions	Nom des Chioukh
	Mesguina	Si Mohamed Bouhmouch ¹²⁸	Mesguina Queblaniyn Akhnbich Tarnait Ait Abbes AhlTagout		Abdellah Mourouh Mohamed Ou Saleh Tayeb Ben Saïd Ahmed Ou Mhamed
	Ksima		Ksima Queblaniyn Oustaniyn Bahraniyn		Ali Ben Mohamed Mbark B/ Ahmed Brahim B/ Mohamed
	Houara	Caïd Si Lhaj Bouchaïb B/korch'i ¹²⁹ Son Khalifa : Si Mohamed B/ Si Hmad	Naïm	Ouled Taima	Lahoucine B/ Mbark Si Lhaj Belaid B/ Ihaj Brahim B/ Saïd Si Mohamed B/ Brik El Feryati.

¹²⁷ - Dossier « Cerelle d'Agadir-Banlieue », carton 787, CADN.¹²⁸ - Fonctionnaire Pacha d'Agadir et fonctionnaire caïd des AKsimen et lmsgginn.¹²⁹ - De son nom complet Lhaj Bouchaïb Ben Korehi Ben Bouchaïb Ben Brahim n'Ait Zemmouri. Caïd des Houara par dahir du 19 moharram 1346 (19 juillet 1927).

Lahoucine Bouyaakoubi

88

				Ahl Rmel	Si Lhaj Mbarek B/Ali n'Ait Salem.
				Rafaya Oustaniyine	Si Mohamed B/Abdessmih El Haj Ali B/Hmad.
				Ouled Kourran	Si Mohamed B/ Ali Boumrit.
				Tamlalt	Ali B/Said El Goumiri
				Kfifat Amezzou	Si Lhaj Ahmad B/Ali El Khoba.
				Touafif	
				Ouled Dahou	
				Ait Moussa	Si Lahcen B/Mohamed
				Hafaya Bahraniyn	Abderrahman B/lhaj Miloud B/ali
				Ouled Bourkis	Ayyad B/Jilali
				Olalcha	Mohamed B/Brik B/Mohamed

¹³⁰- Il n'a jamais été nommé officiellement dans son poste. Il l'occupe officieusement depuis 1927.

Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat

			Ouled Saïd	<p>Ouled Brahim</p> <p>Charij</p> <p>Ida Ou Moumen</p> <p>Ahmar Sidi B/Mimoun</p> <p>Ahmar Bou Dhar</p>	<p>El Grouich.</p> <p>Aomar B/Lhaj Hammou Saïd B/Mohamed B/Ali.</p> <p>Ahmed B/Fatmi B/Chiri.</p> <p>Miloud B/Layachi B/Dah. Bouih B/Saïd.</p>
			Guerdan	<p>Ouled Hassen</p> <p>Ouled Raho</p> <p>Ouled Mehalla</p> <p>Ouled Kerroum</p> <p>Hafaya Qeblaniyn</p>	<p>Ali B/Miloud B/Hamida</p> <p>Omar B/Mohamed B/Ali El Gourti</p> <p>Ali B/Mohamed B/Houmad Hassoun B/Fadoul</p> <p>M'Barek B/Mohamed</p> <p>Brahim B/Ahmad B/Hamidan</p>

Région d'Agadir-Confins¹³¹



¹³¹- Carte du Maroc en 1940, carton n°310, Direction des Affaires indigènes, CADN.

Tableau de commandement du Cercle d'Inezgane en 1947¹³²

Circonscriptions territoriales	Circonscriptions, annexes et postes	Tribus, Centres, Villes	Noms des Pachas, Caïds, Khalifas,	Nom des cadis et date de nomination
Cercle d'Inezgane	Circonscription d'Inezgane	Houara Centre El Khmiss	- Caïd Ssi Bouchaïb Bel Korchi ¹³³ . -Le Khalifa Si Mohamed Ben SiAhmed Ben Lfqih. Il est en fonction depuis 1927, avec un dahir de satisfaction depuis 1932.	Si Hmad Bel Maati Semlali, (3 juin 1946)
		Tribu des	Caïd Si Lhaj Brahim Ben Lhaj	- Si Hmad Bel Maati Semlali (3 juin 1946).

¹³² - Les données de ce tableau et les notes biographiques du bas de page sont tirées du dossier nommé « Commandement d'Agadir - 1947 », carton n°787, CADN.

¹³³ - Nommé caïd par dahir du 19 juillet 1937, Officier de la légion d'Honneur (décret de 19 septembre 1934, croix de Guerre 1914-18 avec palme, Croix de Guerre TOE, 4 citations dont une à 1% de l'Armée, Croix du Combattant, Commandeur de Ouissam Alaouite (24 juillet 1931), Médaille de la victoire, Médaille commémorative Maroc 1912, Médaille coloniale Maroc 1925, Médaille Belge 1915, Médaille anglaise 1916, Médaille espagnole 1925, Chevalier du mérite agricole (4 août 1928), Médaille de Vermeil des Epidémies (8 décembre 1945).

Le découpage administratif au service du control politique sous le protectorat

	Ksima Mesguina	Abdellah Hihhi ¹³⁴ , Pacha d'Agadir.	- Naïb : Si Lahcen Ben Brahim Ben M'Barek, depuis le 28 août 1941.
	Biougra – Chtouka Est	- Caïd moulay Abderrahman Bn M'Hamed Iraa ¹³⁵ . - Son khalifa : Si Fadel Ben MoulayChafia (20 mai 1946)	- Si M'Barek Ben Brahim. Il demeure au douar Ait Oulayad, Achtoulken-Est.
	Lkhamis n Ait Amira Tribu Achtouken Ouest	Caïd Lhaj Mohamed Ou Hammou El Azzaoui ¹³⁶ . - Son Khalifa : Si Hafid Ben Lhoussain El 3miri ¹³⁷ .	- Cadi Si Brahim Ben M'Barek Ben Lhaj Brahim ¹³⁸ . - Naïb : Si Lahcen Ben M'Barek Ou Belfaa. (Adel depuis 1920).
	Imouzzet des Ida Ou Tanan	- Caïd Si Ali Ou Omar ¹³⁹ .	Pas de cadi ni de naïb

C'est par ce commandement que le Cercle d'Inezgane fut géré jusqu'à l'indépendance du Maroc en 1956.

¹³⁴_ Chevalier de la Légion d'Honneur (décret de 28 novembre 1929), Commandeur de Ouissam alaouite, Croix de Guerre avec palme, Médaille coloniale (Agrafe Maroc).

¹³⁵_ Nommé à la mort de son père en 1939, il est chevalier de Ouissam alaouite.

¹³⁶_ Nommé caïd le 28 mars 1939. Médaille coloniale (Agrafe Maroc, Brew t n°523.743 du 10 avril 1935. Dahir de satisfaction du 25 avril 1935, Chevalier Ouissam alaouite du 1 juin 1935.

¹³⁷_ Il est en fonction de Khalifa depuis mars 1939. Sans aucune décoration, il était cheikh de la Fon Ait Amira El Ghaba.

¹³⁸_ Il est cadi depuis mars 1939, par dahir du 7 moharram 1358, n°417.

¹³⁹_ C'est un *amghar* indépendant nommé le 1^{er} janvier 1943. Il n'avait aucune décoration.

La nouvelle organisation, qui a vu le jour pendant les dernières années du protectorat, vient renforcer la vision sécuritaire de l'administration coloniale. Elle est ainsi, selon les termes de Frédéric Bremard, « plus simple, plus légère, et surtout plus concentrée que l'ancienne. Elle permet surtout d'adapter strictement l'organisation administrative territoriale des régions et territoires à l'organisation militaire des divisions et subdivisions et, par la même d'assurer dans les meilleurs conditions la sécurité intérieure et extérieure du pays, sécurité qui, en raison des circonstances du moment, devait tout naturellement être au premier plan des préoccupations gouvernementales »¹⁴⁰.

L'effort de l'administration française en matière de l'organisation régionale et du découpage administrative et territoriale a permis à la France de garantir un contrôle militaire et politique tout au long de ses 44 ans du protectorat, sans qu'elle réussisse à faire disparaître les particularités locales et le sentiment d'appartenance régionale. Il a aussi offert au Maroc indépendant les bases d'une vision jacobine à l'Etat, héritée de l'ancienne puissance protectrice. Après 57 ans de l'indépendance du Maroc, le débat déclenché autour de la régionalisation avancée impose un retour attentif à cette période pour mieux comprendre ce long processus d'unification forcée, afin d'en dégager les conclusions.

¹⁴⁰- BREMARD Frédéric, *op.cit*, p.49.

Bibliographie.

Centre des Archives diplomatiques - Nantes (CADN).

Carton n°310.

- Arrêté du Commissaire Résident général de la République française au Maroc, portant réorganisation territoriale et administrative de la Région de Marrakech, signé à Rabat par PONSOT, le 8 avril 1934. Direction des Affaires indigènes.

- Carte du Maroc en 1940, Direction des Affaires indigènes

Carton n°427.

- Dossier intitulé « le Territoire d'Agadir », fait, le 1 mars 1925, par le général Mouveaux, Commandant du Territoire. Direction des Affaires indigènes.

Carton n°616.

- Extrait du Bulletin officiel n°918 du janvier 1930.

Carton n°427.

- Dossier « Territoire d'Agadir », Direction des Affaires indigènes.

Carton n°118.

- Direction des Affaires indigènes, carton n°118 bis.

Carton n°310.

- Direction des Affaires indigènes.

Carton n°239.

- Tableau intitulé « région de Marrakech-Territoire d'Agadir », Direction des Affaires Indigènes.

Carton n°414.

- Direction des Affaires indigènes.

Carton n°787.

- Dossier « Cercle d'Agadir-Banlieue ».

- Dossier « Commandement d'Agadir – 1947 », carton n°787.

Archives historiques du ministère de la Défense – Vincennes.

Carton 3H97.

- Rapport de LYAUTEY, n°2. 171. CM- Rabat, daté du 14 - 12- 1921, intitulé « Directives générales pour 1922 ». p.4.

Livre.

BREMARD Frédéric, *L'organisation régionale du Maroc*, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, 2010 (Première édition en 1949 par l'Institut des Hautes Etudes Marocaines).

Revue

Encyclopédie mensuelle d'Outre-mer, numéro spécial, *Maroc 54*, (1954).

Thèse.

AGROUR Rachid, *EL-HIBA et les tribus berbères du Haut-Atlas (Sud du Maroc)*, thèse de doctorat, soutenue sous la direction de Daniel RIVET, le 24 juin 2009, à la Sorbonne, Paris III.